

2023

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES

Tome 6

Bilan social de l'Etat
et des institutions autonomes



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Sommaire

Abréviations	2
Avant-propos	3
Entités décrites	5
Chapitre 1 - Emplois (postes)	7
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	9
2.1. Effectifs	9
2.2. Pyramide des âges	10
2.3. Ancienneté	13
2.4. Nationalité et lieu de résidence	14
2.5. Flux de personnel	16
2.6. Encadrement	18
2.7. Taux d'absence	19
Chapitre 3 - Rémunération	20
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	21
4.1. Travail à temps partiel	21
4.2. Charges sociales	22
Liste des tableaux et graphiques	23

Abréviations

AIG	Aéroport international de Genève
CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FdP	Fondation des Parkings
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
HES	Hautes écoles spécialisées
HG	Hospice général
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
PAT	Personnel administratif et technique
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève

Avant-propos

Le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes présente les ressources humaines de l'ensemble formé par l'Etat de Genève et 12 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique. Cet ensemble représente ce que l'on appelle communément le « Grand Etat ». A noter que seules des entités comptant au moins 40 collaborateurs ou collaboratrices sont prises en compte.

Ce document complète le bilan social du « Petit Etat ». Tous deux sont destinés notamment aux responsables politiques, aux gestionnaires des entités décrites, à leurs partenaires, aux médias et au grand public.

La plupart des personnes décrites dans ce bilan social travaillent sous le régime de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (LTrait). Cette loi est appliquée par l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les Etablissements publics pour l'intégration, l'Hospice général, la HES-SO Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile et l'Université de Genève.

Les éditions précédentes du bilan social (« Grand Etat ») ainsi que celles du bilan social de l'Etat (« Petit Etat ») sont disponibles sur le [site internet de l'Etat](#)

La publication de ce bilan social ne serait pas possible sans la participation active des responsables des institutions concernées. Qu'ils et elles en soient remerciés ici.

Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.

A noter que ce périmètre a été redéfini selon la décision du Conseil d'Etat dans son Arrêté du 27 avril 2022. Dans la volonté de correspondre au plus proche au périmètre des comptes consolidés publiés par l'Etat, le périmètre retenu désormais pour le bilan social (Grand Etat) n'inclut plus les établissements médico-sociaux (EMS) ni les établissements pour les personnes handicapées (EPH).



L'Etat de Genève réunit les sept départements de l'administration cantonale¹, la Chancellerie d'Etat, le Pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** forment une institution de droit public subventionnée par l'Etat. Ils ont pour mission de contribuer à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.



Instituée par la Confédération et le canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé dont la mission est de mettre à disposition des acteurs de la Genève internationale des infrastructures et services dans le domaine de l'immobilier et des conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des parkings** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Fondé en 1920, l'**Aéroport international de Genève (AIG ; Genève aéroport)** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie plus de 1'000 personnes parmi les quelque 11'000 collaborateurs et collaboratrices œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.

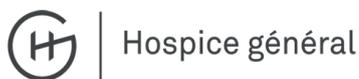


Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.

¹ Au 31 décembre 2023: le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le département des institutions et du numérique (DIN), le département du territoire (DT), le département de la santé et des mobilités (DSM), le département de l'économie et de l'emploi (DEE), le département de la cohésion sociale (DCS).



Etablissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'**Hospice général (HG)** assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etablissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etabli au Grand-Saconnex en 1981, **Palexpo** est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève (SIG)** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants et habitantes, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois (TPG)** sont, depuis 1977, un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Créée en 1559, l'**Université de Genève (UNIGE)** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la LTrait. Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel (65%) subventionnée par l'Etat.

Avertissement

Les chiffres de ce bilan social ont été arrêtés à la fin de l'année 2023. Le calcul des totaux et des moyennes globales est obtenu en réunissant les données individuelles de chaque entité dans le cadre d'une seule base de données consolidée.

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont dits consommés lorsque les comptes montrent qu'ils sont occupés (par un, une ou plusieurs titulaires). Il y a sous-consommation lorsque le nombre de postes occupés est inférieur à ce qui était prévu au budget.

Le tableau ci-dessous détaille par politique publique, soit selon les prestations fournies, le nombre de postes prévus au budget et leur consommation.

Selon la terminologie de l'Etat, les fonctions permanentes sont occupées par le personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée. Les fonctions non permanentes sont occupées par des auxiliaires et des agentes ou agents spécialisés.

1 - Consommation des postes de la magistrature, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	1'245.0	26.0	1'270.9	1'219.0	38.0	1'257.0
B Etats-majors et prestations transversales	1'429.0	42.0	1'470.9	1'360.0	58.7	1'418.7
C Cohésion sociale	2'196.3	164.8	2'361.0	2'207.2	260.5	2'467.8
D Culture, sport et loisirs	28.8	0.5	29.3	26.7	2.0	28.7
E Environnement et énergie	1'916.2	7.9	1'924.1	1'893.1	12.8	1'905.9
F Formation	12'380.1	1'177.5	13'557.6	12'020.5	1'773.3	13'793.7
G Aménagement et logement	372.3	16.3	388.6	352.2	17.5	369.7
H Sécurité et population	3'536.1	36.9	3'573.1	3'445.5	85.1	3'530.5
I Impôts et finances	791.3	5.2	796.5	763.5	5.9	769.4
J Justice	804.4	23.0	827.4	790.2	78.8	869.0
K Santé	13'027.8	376.7	13'404.5	12'853.6	351.1	13'204.7
L Economie et emploi	595.9	36.8	632.7	545.5	36.5	582.0
M Mobilité	2'715.2	12.7	2'727.9	2'704.8	21.3	2'726.1
Total	41'038.1	1'926.2	42'964.4	40'181.7	2'741.5	42'923.2

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

2 - Postes en équivalent temps plein par entité prévus au budget et consommés

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	17'731.5	520.9	18'252.4	17'266.5	973.6	18'240.1
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	777.7	6.4	784.1	752.7	31.2	783.9
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	61.5	0.0	61.5	60.1	0.0	60.1
Fondation des parkings	185.2	0.0	185.2	178.7	0.0	178.7
Genève aéroport (AIG)	986.3	0.0	986.3	967.7	13.0	980.7
Hautes écoles spécialisées (HES)	1'138.7	0.0	1'138.7	1'136.4	0.0	1'136.4
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	10'911.0	317.0	11'228.0	10'770.0	297.7	11'067.7
Hospice général (HG)	1'044.6	127.9	1'172.5	1'087.3	202.7	1'290.0
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	1'966.8	48.5	2'015.3	1'936.4	33.4	1'969.8
Palexpo SA	190.7	0.0	190.7	192.3	0.0	192.3
Services industriels de Genève (SIG)	1'605.0	0.0	1'605.0	1'600.0	0.0	1'600.0
Transports publics genevois (TPG)	2'153.7	0.0	2'153.7	2'168.3	0.0	2'168.3
Université de Genève	2'285.5	905.5	3'191.0	2'065.3	1'189.9	3'255.2
Total	41'038.1	1'926.2	42'964.4	40'181.7	2'741.5	42'923.2

Personnel en formation (hors stagiaires police et détention) non compris

3 - Consommation des postes de la magistrature et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors Petit Etat

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'047.8	0.0	1'047.8	1'027.8	13.0	1'040.8
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'822.2	134.3	1'956.6	1'840.0	233.9	2'073.9
E Environnement et énergie (SIG)	1'605.0	0.0	1'605.0	1'600.0	0.0	1'600.0
F Formation (Université & HES)	3'424.2	905.5	4'329.7	3'201.7	1'189.9	4'391.6
K Santé (HUG & IMAD)	12'877.8	365.5	13'243.3	12'706.4	331.1	13'037.5
L Economie et emploi (Palexpo)	190.7	0.0	190.7	192.3	0.0	192.3
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'338.9	0.0	2'338.9	2'347.0	0.0	2'347.0
Total	23'306.6	1'405.3	24'712.0	22'915.2	1'767.9	24'683.1

Les douze entités en sus de l'Etat prises en considération dans le tableau 2 s'inscrivent chacune dans le cadre d'une seule politique publique. Les postes de l'Etat qui s'intègrent dans l'ensemble des politiques publiques ne figurent pas dans ce tableau.

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1. Effectifs

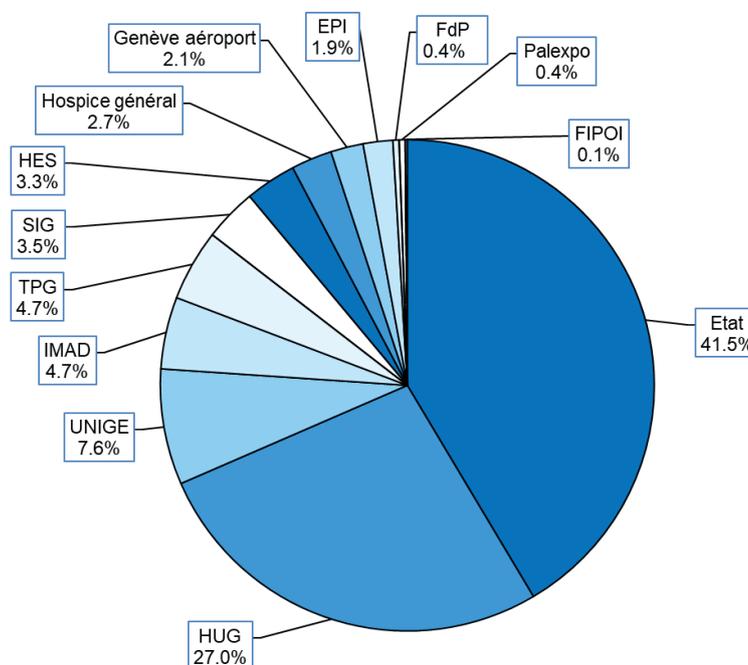
Les effectifs expriment les personnes occupant un poste permanent. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes.

4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	2023		
	Hommes	Femmes	Total
Etat	8'702	10'972	19'674
Établissements publics pour l'intégration	413	508	921
FIPOI	47	19	66
Fondation des parkings	113	74	187
Genève aéroport	719	290	1'009
Hautes écoles spécialisées	804	781	1'585
Hôpitaux universitaires de Genève	4'049	8'754	12'803
Hospice général	383	886	1'269
Institution genevoise de maintien à domicile	509	1'739	2'248
Palexpo SA	124	73	197
Services industriels de Genève	1'289	359	1'648
Transports publics genevois	1'920	309	2'229
Université de Genève	1'718	1'895	3'613
Total Global	20'790	26'659	47'449

L'effectif total a augmenté de 1.6% par rapport à 2022. Dans l'absolu, cette hausse s'explique essentiellement par des engagements au sein du Petit Etat et de l'Hospice Général.

5 - Répartition de l'effectif



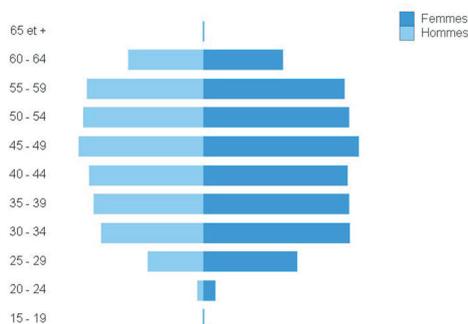
2.2. Pyramide des âges

6 - Structure des effectifs par sexe et par entité

	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
Sexe				
Femmes	44.2	23.7%	41.9%	34.4%
Hommes	45.3	19.9%	42.2%	37.9%
Entité				
Etat	45.2	19.8%	44.5%	35.6%
Etablissements publics pour l'intégration	43.7	22.6%	45.3%	32.1%
FIPOI	47.4	12.1%	42.4%	45.5%
Fondation des parkings	45.4	18.7%	42.2%	39.0%
Genève aéroport	45.3	14.2%	51.0%	34.8%
Hautes écoles spécialisées	44.2	24.8%	37.8%	37.4%
Hôpitaux universitaires de Genève	43.5	26.8%	39.3%	33.8%
Hospice général	43.4	25.1%	43.6%	31.3%
Institution genevoise de maintien à domicile	44.7	19.9%	43.1%	37.0%
Palexpo SA	45.1	25.3%	33.7%	41.1%
Services industriels de Genève	47.3	13.0%	40.5%	46.5%
Transports publics genevois	45.0	18.3%	45.5%	36.1%
Université de Genève	45.2	24.3%	34.2%	41.5%
Total	44.7	22.0%	42.0%	36.0%

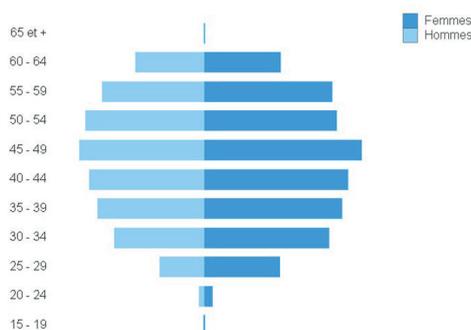
L'âge moyen global demeure stable à 44.7 ans. Les variations d'un établissement à l'autre restent très faibles, en ce qui concerne cet indicateur de tendance centrale. Celui-ci est le plus bas à l'Hospice général, suivi des HUG. Il est le plus élevé à la FIPOI et aux SIG, une caractéristique qui se lit également dans la pyramide des âges dont la forme est inversée.

7 - Pyramide des âges – Grand Etat



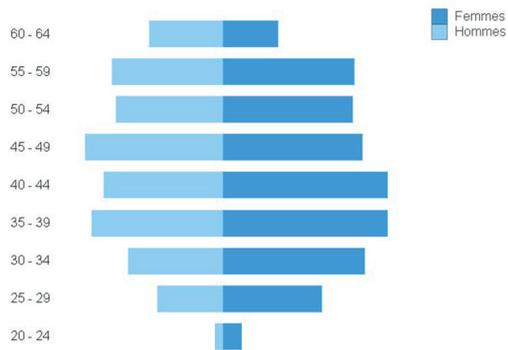
Le Grand Etat présente de façon constante une pyramide équilibrée. On y observe une prédominance féminine, comme chez ses deux plus grands employeurs que sont le Petit Etat et les HUG.

8 - Pyramide des âges – Petit Etat

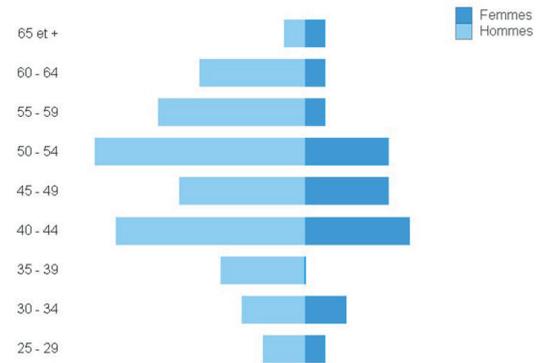


La pyramide des âges du Petit Etat présente une forme équilibrée, qui s'explique par sa grande taille et la diversité des métiers exercés.

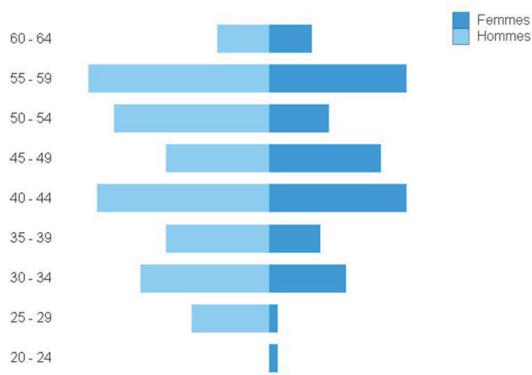
9 - Pyramide des âges – EPI



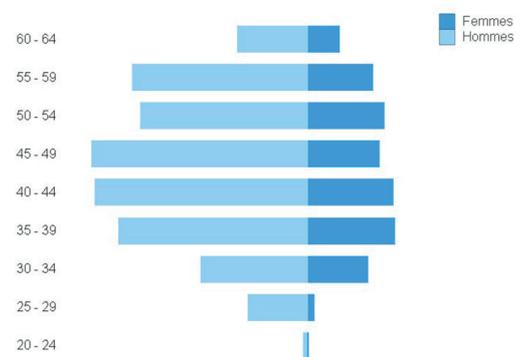
10 - Pyramide des âges – FIPOI



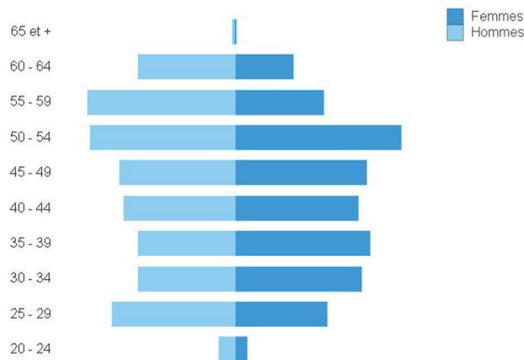
11 - Pyramide des âges – FdP



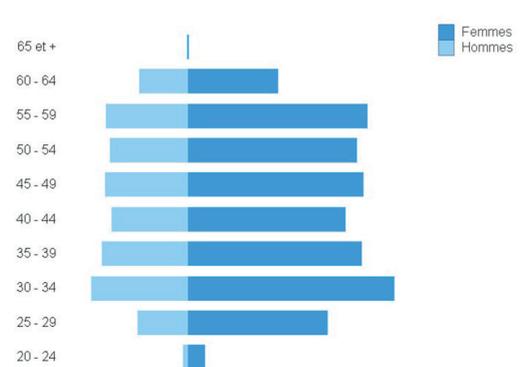
12 - Pyramide des âges – AIG



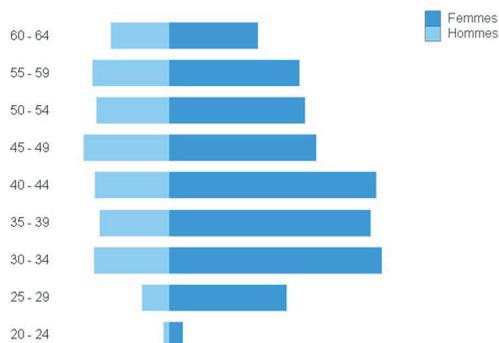
13 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



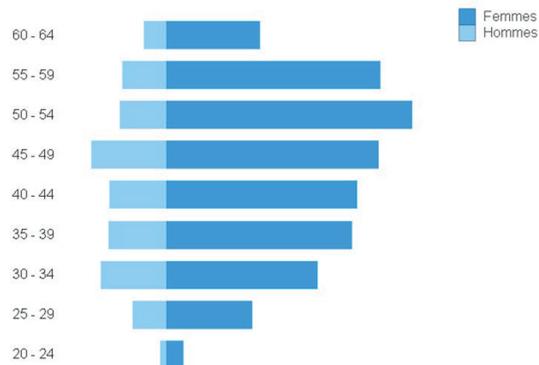
14 - Pyramide des âges – HUG



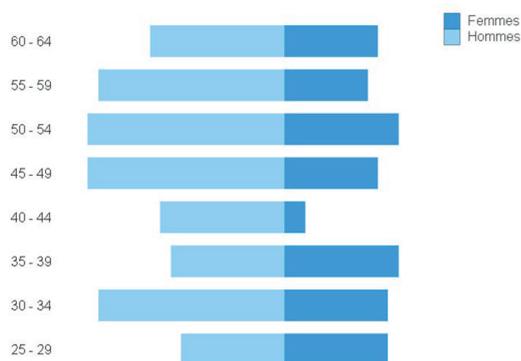
15 - Pyramide des âges – HG



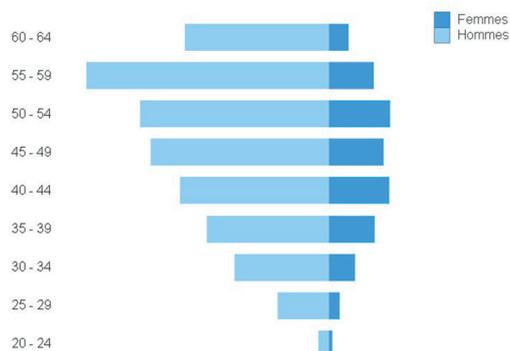
16 - Pyramide des âges – IMAD



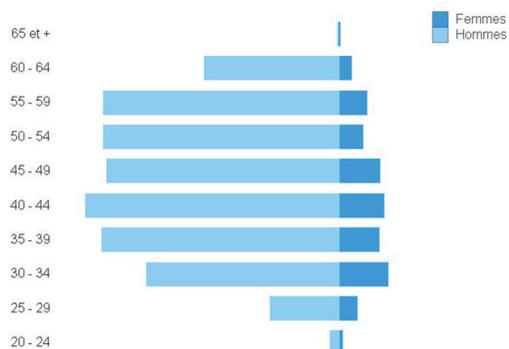
17 - Pyramide des âges – Palexpo SA



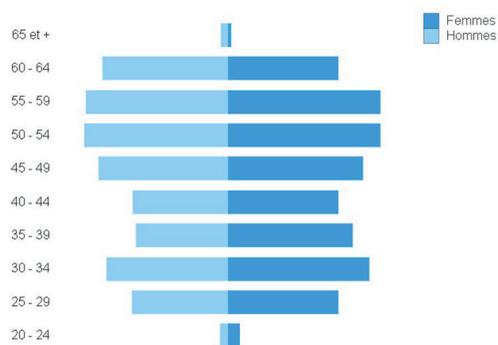
18 - Pyramide des âges – SIG



19 - Pyramide des âges – TPG



20 - Pyramide des âges – UNIGE

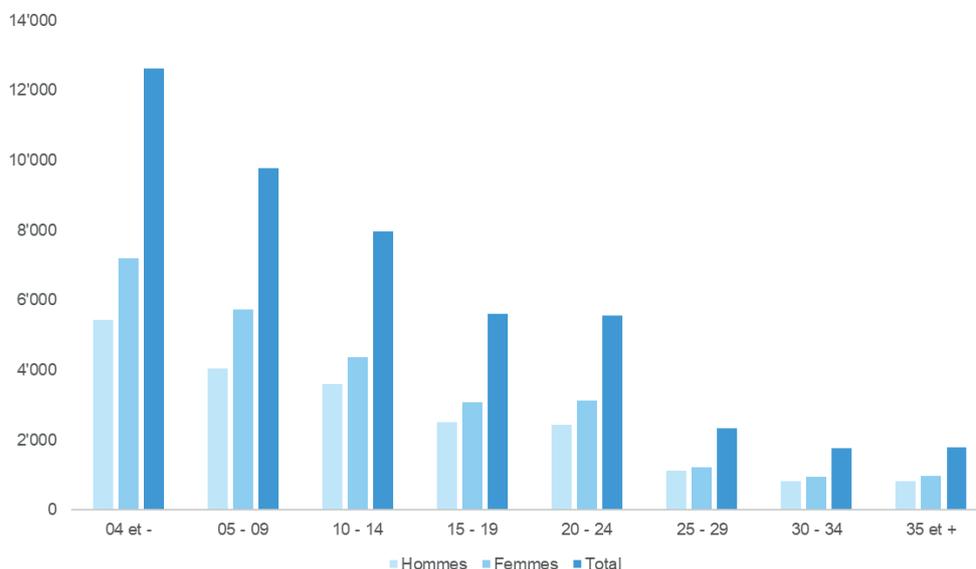


La prédominance féminine est marquée dans les métiers de la santé (HUG, IMAD) et ceux du social (Hospice général). Au contraire, la prédominance masculine s'observe dans les transports et aux SIG. Il est à noter aussi que la forme rectangulaire prévaut pour les institutions d'enseignement (HES, UNIGE), où les diverses classes d'âge sont représentées de manière relativement similaire.

2.3. Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à une autre, son ancienneté repart généralement à zéro.

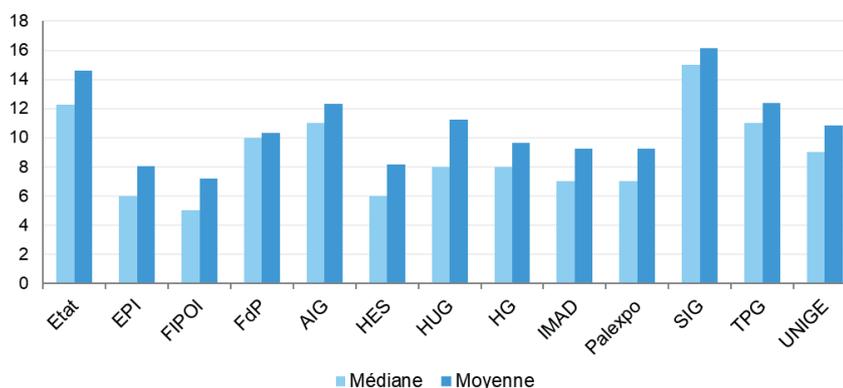
21 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté



22 - Effectifs par tranches d'années d'ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Hommes	en %	Femmes	en %	Total	% du total
04 et -	5'429	43.0%	7'204	57.0%	12'633	26.6%
05 - 09	4'044	41.3%	5'742	58.7%	9'786	20.6%
10 - 14	3'598	45.2%	4'363	54.8%	7'961	16.8%
15 - 19	2'514	44.8%	3'092	55.2%	5'606	11.8%
20 - 24	2'443	43.9%	3'126	56.1%	5'569	11.7%
25 - 29	1'120	47.7%	1'229	52.3%	2'349	5.0%
30 - 34	822	46.6%	941	53.4%	1'763	3.7%
35 et +	820	46.0%	962	54.0%	1'782	3.8%
Total	20'790	43.8%	26'659	56.2%	47'449	100.0%

23 - Ancienneté par institution



Corrélés à des carrières longues au sein du même employeur, les métiers spécialisés dans les domaines de l'enseignement, de la police et des transports en commun tendent à accroître l'ancienneté moyenne au sein d'une entité. La taille d'une entité a le même effet, de par la possibilité des mutations internes.

2.4. Nationalité et lieu de résidence

Les Suisses et Suissesses ayant plusieurs nationalités figurent sous « Suisse ».

La catégorie « autres cantons » inclut avant tout des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. La catégorie « hors Suisse » regroupe principalement des personnes domiciliées dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.

24 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	24'324	3'292	5'168	32'784
AELE + UE	4'972	696	7'775	13'443
Autres Pays	1'104	92	26	1'222
Total	30'400	4'080	12'969	47'449

25 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	51.3%	6.9%	10.9%	69.1%
AELE + UE	10.5%	1.5%	16.4%	28.3%
Autres Pays	2.3%	0.2%	0.1%	2.6%
Total	64.1%	8.6%	27.3%	100.0%

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre. Ceci s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports habitent souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur, comme l'illustre l'Université.

26 - Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			Total
		Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	
Etat	Suisse	68.1%	7.6%	11.7%	87.4%
	AELE + UE	6.0%	0.6%	5.2%	11.8%
	Autres Pays	0.7%	0.0%	0.1%	0.8%
	Total	74.8%	8.2%	17.0%	100.0%
Etablissements publics pour l'intégration	Suisse	53.7%	3.5%	12.2%	69.4%
	AELE + UE	11.3%	0.8%	13.4%	25.4%
	Autres Pays	5.1%	0.1%	0.0%	5.2%
	Total	70.1%	4.3%	25.5%	100.0%
FIPOI	Suisse	41.4%	10.0%	4.3%	55.7%
	AELE + UE	8.6%	1.4%	32.9%	42.9%
	Autres Pays	1.4%	0.0%	0.0%	1.4%
	Total	51.4%	11.4%	37.2%	100.0%
Fondation des parkings	Suisse	41.7%	3.2%	19.3%	64.2%
	AELE + UE	15.5%	1.1%	17.6%	34.2%
	Autres Pays	1.6%	0.0%	0.0%	1.6%
	Total	58.8%	4.3%	36.9%	100.0%
Genève aéroport	Suisse	41.6%	17.5%	17.0%	76.2%
	AELE + UE	7.0%	1.6%	13.8%	22.4%
	Autres Pays	1.4%	0.0%	0.0%	1.4%
	Total	50.0%	19.1%	30.8%	100.0%
Hautes écoles spécialisées	Suisse	41.8%	16.8%	8.1%	66.8%
	AELE + UE	8.0%	4.7%	18.1%	30.8%
	Autres Pays	1.5%	0.6%	0.4%	2.5%
	Total	51.4%	22.1%	26.6%	100.0%
Hôpitaux universitaires de Genève	Suisse	35.1%	4.2%	9.9%	49.2%
	AELE + UE	14.9%	2.0%	29.9%	46.8%
	Autres Pays	3.8%	0.2%	0.1%	4.0%
	Total	53.7%	6.4%	39.9%	100.0%
Hospice général	Suisse	61.6%	5.9%	11.5%	79.0%
	AELE + UE	8.0%	0.9%	10.0%	18.9%
	Autres Pays	1.8%	0.2%	0.0%	2.0%
	Total	71.4%	7.1%	21.5%	100.0%
Institution genevoise de maintien à domicile	Suisse	26.5%	1.6%	9.8%	37.9%
	AELE + UE	13.6%	0.7%	43.9%	58.1%
	Autres Pays	3.6%	0.1%	0.2%	3.9%
	Total	43.7%	2.4%	53.8%	100.0%
Palexpo SA	Suisse	34.5%	10.7%	8.1%	53.3%
	AELE + UE	15.7%	1.0%	28.4%	45.2%
	Autres Pays	1.5%	0.0%	0.0%	1.5%
	Total	51.8%	11.7%	36.6%	100.0%
Services industriels de Genève	Suisse	52.9%	8.2%	12.7%	73.8%
	AELE + UE	8.6%	1.3%	15.3%	25.1%
	Autres Pays	0.8%	0.2%	0.0%	1.0%
	Total	62.3%	9.6%	28.0%	100.0%
Transports publics genevois	Suisse	39.9%	3.6%	14.8%	58.2%
	AELE + UE	19.0%	1.2%	19.0%	39.2%
	Autres Pays	2.4%	0.1%	0.0%	2.6%
	Total	61.3%	4.8%	33.8%	100.0%
Université de Genève	Suisse	42.6%	11.8%	6.2%	60.6%
	AELE + UE	15.2%	3.8%	13.0%	32.1%
	Autres Pays	6.2%	0.9%	0.1%	7.3%
	Total	64.0%	16.6%	19.4%	100.0%

2.5. Flux de personnel

27 - Taux de rotation en équivalent temps plein

Entité	Total
Etat	4.5%
Etablissements publics pour l'intégration	9.8%
FIPOI	11.7%
Fondation des parkings	6.9%
Genève aéroport	5.5%
Hautes écoles spécialisées	4.3%
Hôpitaux universitaires de Genève	7.4%
Hospice général	6.9%
Institution genevoise de maintien à domicile	9.6%
Palexpo SA	8.9%
Services industriels de Genève	4.3%
Transports publics genevois	6.0%
Université de Genève	4.0%

Le taux de rotation indique, en équivalent temps plein, le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année, par rapport au nombre moyen de personnes présentes en début et fin d'année. La diversité des chiffres reflète l'hétérogénéité des métiers et des environnements de travail parfois très différents. Le secteur de la santé s'inscrit notamment dans le cadre de chiffres généralement plus élevés. Des effets de taille liés aux populations sous-jacentes doivent aussi être gardés à l'esprit dans la comparaison des différentes institutions.

2.5.1. Entrées

28 - Entrées en personnes (postes fixes)

Entité	Total
Etat	608
Etablissements publics pour l'intégration	114
FIPOI	12
Fondation des parkings	12
Genève aéroport	61
Hautes écoles spécialisées	114
Hôpitaux universitaires de Genève	1081
Hospice général	97
Institution genevoise de maintien à domicile	249
Palexpo SA	19
Services industriels de Genève	68
Transports publics genevois	173
Université de Genève	182

Pour ce qui est de l'Université et des HES, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le recours à des auxiliaires, à des assistants ou assistantes pour l'enseignement.

29 – Entrées de personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)

Entité	Total
Etat	802
Etablissements publics pour l'intégration	60
FIPOI	0
Fondation des parkings	4
Genève aéroport	17
Hautes écoles spécialisées	83
Hôpitaux universitaires de Genève	162
Hospice général	57
Institution genevoise de maintien à domicile	30
Palexpo SA	3
Services industriels de Genève	12
Transports publics genevois	52
Université de Genève	155

Une directive entrée en vigueur le 17 octobre 2014 et s'appliquant au Grand Etat vise à favoriser la réinsertion des personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi. Elle stipule que tout poste ouvert doit être annoncé audit office qui pourra proposer cinq demandeurs ou demandeuses d'emploi. Ceux-ci devront être pris en considération par le recruteur.

Le tableau ci-dessus comporte à la fois les postes fixes et les postes auxiliaires. En effet, l'insertion de personnes au chômage passe souvent par des recrutements dans des postes auxiliaires, qui peuvent déboucher sur des engagements dans des postes fixes.

2.5.2. Sorties

Certaines sorties constituent un changement de statut. Par ailleurs, quelques institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des motifs de perfectionnement professionnel (HUG), soit en raison des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (Université, HES).

30 – Sorties en personnes

Entité	Motif de sortie							Total
	Démission	Licencement	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	249	73	226	148	9	27	24	756
Etablissements publics pour l'intégration	30	14	15	8	1	2	2	72
FIPOI	1	1	1				2	5
Fondation des parkings	3	6	2	2			3	16
Genève aéroport	18	14	7	13				52
Hautes écoles spécialisées	23	6	20	1			48	98
Hôpitaux universitaires de Genève	411	82	107	189	10		261	1060
Hospice général	27	9	18	15		1		70
Institution genevoise de maintien à domicile	82	32	19	34			4	171
Palexpo SA	5	3	5				2	15
Services industriels de Genève	13	6	31	37	1	4	10	102
Transports publics genevois	22	38	34		3		7	104
Université de Genève	50	9	67	12	3		4	145

Le nombre de licenciements est lié à la taille et à la nature de l'institution. Plus une entité est petite, plus il est difficile de réorienter vers un nouveau poste une personne qui rencontrerait des difficultés dans l'exercice de sa mission. La dimension humaine de certains métiers, par exemple dans le domaine du social, de la santé ou de la sécurité, implique des exigences supplémentaires dans la façon dont les prestations sont délivrées. Les institutions qui recrutent le plus de bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'aide sociale sont sujettes à un nombre d'échecs de réinsertion plus importants. Enfin, le droit applicable aux contrats de travail varie d'une entité à une autre, ce qui rend la comparaison difficile.

2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante :

1. Membres dirigeants : directrices et directeurs généraux, secrétaires généraux, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieurs avec encadrement : à partir de la classe salariale 23 de la LTrait (loi appliquée par la plupart des institutions).
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieurs sans encadrement : experts et expertes, corps professoral, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs ou collaboratrices et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

31 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total
		1 - Membres dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Personnel et cadres intermédiaires sans encadrement	
Etat	Femmes	0.1%	1.2%	0.9%	1.9%	51.7%	55.8%
	Hommes	0.2%	2.1%	2.0%	1.5%	38.4%	44.2%
	Total	0.3%	3.3%	2.9%	3.4%	90.1%	100.0%
EPI	Femmes	0.3%	0.5%	2.2%	0.2%	51.9%	55.2%
	Hommes	0.3%	0.3%	3.3%	0.1%	40.8%	44.8%
	Total	0.7%	0.9%	5.4%	0.3%	92.7%	100.0%
FIPOI	Femmes	3.0%	3.0%	1.5%	-	21.2%	28.8%
	Hommes	3.0%	6.1%	7.6%	-	54.5%	71.2%
	Total	6.1%	9.1%	9.1%	-	75.8%	100.0%
Fondation des parkings	Femmes	-	0.5%	4.3%	-	34.8%	39.6%
	Hommes	-	2.7%	7.0%	-	50.8%	60.4%
	Total	-	3.2%	11.2%	-	85.6%	100.0%
Genève aéroport	Femmes	0.3%	0.4%	1.6%	-	26.5%	28.7%
	Hommes	0.4%	1.0%	8.3%	0.4%	61.1%	71.3%
	Total	0.7%	1.4%	9.9%	0.4%	87.6%	100.0%
Hautes écoles spécialisées	Femmes	0.3%	4.5%	1.2%	0.1%	43.2%	49.3%
	Hommes	0.1%	7.4%	0.8%	-	42.3%	50.7%
	Total	0.4%	11.9%	2.0%	0.1%	85.5%	100.0%
Hôpitaux universitaires de Genève	Femmes	0.2%	4.1%	3.4%	0.3%	60.5%	68.4%
	Hommes	0.5%	3.9%	2.7%	0.4%	24.0%	31.6%
	Total	0.7%	8.0%	6.1%	0.7%	84.5%	100.0%
Hospice général	Femmes	0.3%	0.9%	3.6%	0.1%	64.9%	69.8%
	Hommes	0.2%	1.1%	2.7%	0.3%	25.9%	30.2%
	Total	0.5%	2.0%	6.3%	0.4%	90.9%	100.0%
IMAD	Femmes	0.2%	0.7%	4.2%	0.5%	71.8%	77.4%
	Hommes	0.2%	0.5%	1.6%	0.6%	19.8%	22.6%
	Total	0.4%	1.2%	5.8%	1.2%	91.5%	100.0%
Palexpo SA	Femmes	-	2.0%	2.5%	8.1%	23.9%	36.6%
	Hommes	0.5%	3.6%	5.1%	9.6%	44.7%	63.5%
	Total	0.5%	5.6%	7.6%	17.8%	68.5%	100.0%
Services industriels de Genève	Femmes	0.2%	0.5%	0.4%	1.0%	19.6%	21.8%
	Hommes	0.3%	2.3%	2.2%	4.8%	68.6%	78.2%
	Total	0.5%	2.9%	2.7%	5.8%	88.2%	100.0%
Transports publics genevois	Femmes	0.0%	0.3%	0.4%	2.7%	10.4%	13.9%
	Hommes	0.3%	1.3%	3.6%	7.9%	73.0%	86.1%
	Total	0.3%	1.7%	4.1%	10.6%	83.4%	100.0%
Université de Genève	Femmes	0.2%	6.6%	1.4%	1.6%	42.7%	52.4%
	Hommes	0.2%	12.7%	1.1%	2.9%	30.7%	47.6%
	Total	0.4%	19.3%	2.4%	4.5%	73.3%	100.0%

Un cadre est considéré « avec encadrement » lorsqu'il dirige une équipe. Les cadres intermédiaires qui n'ont pas d'équipe à diriger sont réunis avec les collaborateurs et collaboratrices dans la colonne 5.

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. A l'Université, la proportion importante de cadres supérieurs avec encadrement est due à l'assimilation à cette catégorie des professeurs et professeurs ordinaires, personnel associé et assistant ainsi que

des maîtres et maîtresses d'enseignement et de recherche qui ont des responsabilités managériales.

32 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en personnes

Entité	1 - Membres dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Personnel et cadres intermédiaires sans encadrement	Total
Etat	44	662	568	664	17'736	19'674
EPI	6	8	50	3	854	921
FIPOI	4	6	6	-	50	66
Fondation des parkings	-	6	21	-	160	187
Genève aéroport	7	14	100	4	884	1'009
Hautes écoles spécialisées	7	189	32	2	1355	1'585
Hôpitaux universitaires de Genève	90	1'024	786	94	10'809	12'803
Hospice général	6	25	80	5	1153	1'269
IMAD	8	27	130	26	2'057	2'248
Palexpo SA	1	11	15	35	135	197
Services industriels de Genève	8	47	44	96	1'453	1'648
Transports publics genevois	7	37	91	236	1858	2'229
Université de Genève	13	698	88	164	2'650	3'613
Total	201	2'754	2'011	1'329	41'154	47'449

2.7. Taux d'absence

33 - Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité

Entité	Maladie	Accident	Total
Etat	5.4%	0.9%	6.4%
Etablissements publics pour l'intégration	8.0%	1.2%	9.2%
FIPOI	1.8%	0.2%	2.0%
Fondation des parkings	7.8%	1.5%	9.3%
Genève aéroport	6.2%	1.2%	7.4%
Hautes écoles spécialisées	3.2%	0.3%	3.5%
Hôpitaux universitaires de Genève	7.2%	1.5%	8.7%
Hospice général	5.6%	0.3%	5.9%
Institution genevoise de maintien à domicile	7.3%	1.8%	9.1%
Palexpo SA	3.0%	0.5%	3.5%
Services industriels de Genève	4.5%	0.8%	5.3%
Transports publics genevois	8.0%	1.9%	9.9%
Université de Genève	2.7%	0.5%	3.2%

Le taux d'absence varie considérablement selon la nature des métiers exercés par les différentes entités. Avec l'essoufflement de la pandémie, les taux d'absences ont généralement reculé en comparaison avec l'année précédente.

Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13^e salaire. Les primes et les indemnités sont prises en considération dans la seconde partie du tableau².

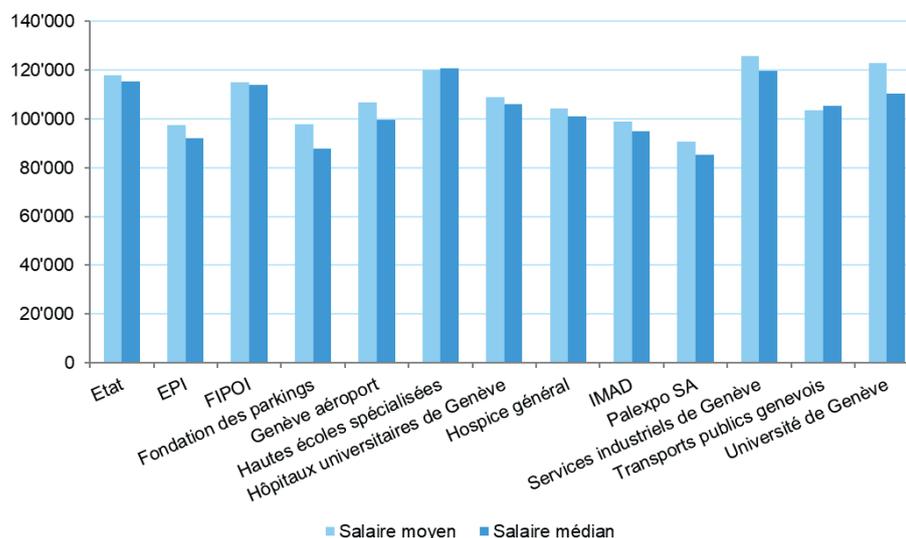
La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait³.

34 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire		Salaire avec indemnités	
	moyen	médian	moyen	médian
Etat	117'910	115'532	122'122	120'330
EPI	97'344	92'006	100'112	94'951
FIPOI	115'204	114'107	123'992	117'496
Fondation des parkings	97'910	87'801	98'414	88'187
Genève aéroport	106'666	99'474	116'830	109'777
Hautes écoles spécialisées	120'165	120'887	120'553	122'023
Hôpitaux universitaires de Genève	108'847	106'233	110'289	108'184
Hospice général	104'285	100'899	105'217	101'377
IMAD	99'026	95'091	101'244	97'276
Palexpo SA	90'763	85'228	91'277	85'573
Services industriels de Genève	125'892	119'704	126'818	120'709
Transports publics genevois	103'440	105'285	104'733	106'455
Université de Genève	122'934	110'558	123'493	110'699

Par rapport à 2022, les salaires ont généralement augmenté du fait de l'indexation des salaires à la progression des prix et du versement de l'annuité dans les institutions pratiquant l'échelle des rémunérations de l'Etat.

35 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



⁴ Primes de naissance, primes d'ancienneté et gratifications dans les institutions qui les pratiquent, indemnités versées au personnel fixe pour des compétences additionnelles comme les langues ou en compensation de conditions de travail plus difficiles.

³ La FdP, l'AIG, Palexpo, les SIG et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat.

Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1. Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

36 - Répartition des effectifs en % par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité	Sexe	Taux d'activité en %			
		1 Temps partiel II <50%	2 Temps partiel lb de 50% à 74%	3 Temps partiel la de 75% à 89%	4 Temps plein 90% à 100%
Etat	Femmes	2.5	22.5	27.7	47.4
	Hommes	2.4	6.1	11.4	80.1
	Total	2.5	15.2	20.5	61.8
Etablissements publics pour l'intégration	Femmes	3.1	22.4	48.0	26.4
	Hommes	1.7	11.4	32.2	54.7
	Total	2.5	17.5	40.9	39.1
FIPOI	Femmes	0.0	10.5	26.3	63.2
	Hommes	0.0	4.3	0.0	95.7
	Total	0.0	6.1	7.6	86.4
Fondation des parkings	Femmes	0.0	8.1	24.3	67.6
	Hommes	0.0	1.8	3.5	94.7
	Total	0.0	4.3	11.8	84.0
Genève aéroport	Femmes	0.0	13.8	31.0	55.2
	Hommes	0.0	1.9	6.7	91.4
	Total	0.0	5.4	13.7	81.0
Hautes écoles spécialisées	Femmes	20.7	33.8	23.2	22.3
	Hommes	19.7	27.1	16.3	36.9
	Total	20.2	30.4	19.7	29.7
Hôpitaux universitaires de Genève	Femmes	1.2	18.2	32.7	47.9
	Hommes	0.9	5.7	14.2	79.2
	Total	1.1	14.2	26.8	57.8
Hospice général	Femmes	1.1	19.6	39.4	39.8
	Hommes	0.0	6.3	13.8	79.9
	Total	0.8	15.6	31.7	51.9
Institution genevoise de maintien à domicile	Femmes	0.1	10.9	62.7	26.2
	Hommes	0.4	13.0	30.5	56.2
	Total	0.2	11.4	55.4	33.0
Palexpo SA	Femmes	0.0	6.9	11.1	82.0
	Hommes	0.0	1.6	5.6	92.8
	Total	0.0	3.6	7.6	88.8
Services industriels de Genève	Femmes	1.4	12.0	24.0	62.7
	Hommes	0.0	0.9	3.6	95.5
	Total	0.3	3.3	8.1	88.3
Transports publics genevois	Femmes	0.3	4.9	16.2	78.6
	Hommes	0.2	1.4	5.7	92.8
	Total	0.2	1.8	7.2	90.8
Université de Genève	Femmes	15.3	28.4	18.4	37.9
	Hommes	16.8	17.8	9.5	55.9
	Total	16.0	23.3	14.2	46.5

4.2. Charges sociales

37 - Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS	5.3%	5.3%
Assurance chômage	1.1%	1.1%
Allocations familiales		2.34%
Assurance maternité	0.041%	0.041%
Assurance accidents non professionnels*	entre 0% et 1.825%	entre 0% et 1.515%
Assurance accidents professionnels		entre 0.055% et 1.0648%
Contribution pour l'accueil de la petite enfance		0.07%

*Répartition part employé-employeur selon institution

Les déductions sociales sont, pour la plupart, identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ne figurent pas dans ce tableau, car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes entre le personnel affilié à la CPEG et celui qui est affilié à la CP.

38 - Prévoyance

Entité	CPEG / CP Police	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Etablissements publics pour l'intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des parkings	oui	
Genève aéroport	oui	
Hautes écoles spécialisées	en partie	en partie
Hôpitaux universitaires de Genève	oui	
Hospice général	oui	
Institution genevoise de maintien à domicile	oui	
Palexpo SA		oui
Services industriels de Genève		oui
Transports publics genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la CPEG. La CP ne concerne que l'Etat.

Liste des tableaux et graphiques

		page
1	Consommation des postes des magistrats, des fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève	7
2	Postes en équivalent temps plein par entité prévus au budget et consommés	8
3	Consommation des postes des magistrats et fonctions permanentes et non permanentes en ETP prévus au budget et comptes de l'Etat de Genève, hors Petit Etat	8
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	9
5	Répartition de l'effectif	9
6	Structure des effectifs par sexe et par entité	10
7	Pyramide des âges – Grand Etat	10
8	Pyramide des âges – Petit Etat	10
9	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	11
10	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	11
11	Pyramide des âges – Fondation des parkings (FdP)	11
12	Pyramide des âges – Aéroport international de Genève (AIG)	11
13	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées (HES-SO)	11
14	Pyramide des âges – Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	11
15	Pyramide des âges – Hospice général (HG)	12
16	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	12
17	Pyramide des âges – Palexpo SA	12
18	Pyramide des âges – Services industriels de Genève (SIG)	12
19	Pyramide des âges – Transports publics genevois (TPG)	12
20	Pyramide des âges – Université de Genève (UNIGE)	12
21	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	13
22	Effectifs par tranches d'années d'ancienneté (pourcents et nombres absolus)	13
23	Ancienneté par institution	13
24	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence	14
25	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	14
26	Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence	15
27	Taux de rotation en équivalent temps plein	16
28	Entrées en personnes (postes fixes)	16
29	Entrées de personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (fixes et auxiliaires)	17
30	Sorties en personnes	17
31	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en %	18
32	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en personnes	19
33	Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité	19
34	Salaires moyen et médian par entité	20
35	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	20
36	Répartition des effectifs en % par taux d'activité, par entité et par sexe	21
37	Déductions sociales	22
38	Prévoyance	22

